



**Coalition des Organisations de la Société Civile
Pour un Développement Durable et Equitable
(CODDE)**

12 BP 63 Ouagadougou 12 / Burkina Faso
Tél: 50 41 24 04 / Email : codde@fasonet.bf / Web : www.codde-bf.org
Récépissé n° 2006 550 / MATD / SG / DGLPAP / DOASOC
Du 22 septembre 2006

Déclaration contre les APE dans leur forme actuelle lors de l'atelier des 15 et 16 novembre 2007 organisé par la CODDE et le SPONG sur les APE.

Les Accords de Partenariat Economique (APE) sont des accords commerciaux, d'intégration régionale et de développement et qui sont en négociation entre les pays ACP et l'Union Européenne. Ils s'inscrivent dans le prolongement de la coopération ACP-UE. En effet, la coopération ACP-UE remonte au Traité de Rome qui établissait la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1957.

A partir de 1975, la coopération ACP-CEE va être matérialisée par des conventions successives de Lomé, conventions qui vont durer 25 ans s'étalant de 1975 à 2000 :

- Lomé I : 1975 -1980 ;
- Lomé II : 1980-1985 ;
- Lomé III : 1985-1990 ;
- Lomé IV : 1990-1995 ;
- Lomé IV bis : 1995-2000.

Puis, la Commission Européenne a lancé le débat sur la renégociation du partenariat à l'expiration de Lomé IV bis. Ce bilan conclu à un échec des Conventions de Lomé. En conséquence, pour la Commission Européenne, le partenariat doit être maintenu mais revitalisé. C'est ainsi que l'Accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou. Sa signature instaure une profonde modification des relations commerciales entre les deux zones à travers la mise en place d'APE entre l'UE et les régions ACP.

Les APE adoptent une approche nouvelle et plus globale, traitent toutes les entraves aux échanges, principalement en renforçant l'intégration régionale et en les rendant compatibles avec les règles de l'OMC. Il s'agit dans une certaine mesure de légaliser la suprématie de l'UE et des USA sur le reste du monde.

Une compétition directe entre un ensemble de pays industrialisés occupant le deuxième rang dans le commerce mondial et un espace communautaire constitué de seize Etats aux économies fragiles dont treize PMA est nécessairement au détriment du second.

Les conséquences d'une telle situation toucheront d'une part, à la souveraineté de nos Etats et la bonne gouvernance, d'autre part les producteurs qu'ils soient dans la grande comme dans la petite production ; enfin les consommateurs n'auront plus un pouvoir de contrôle sur ce qu'ils consommeront. Au total, notre espace communautaire est destiné à devenir une réserve de main d'œuvre à bon marché, pourvoyeuse de matières premières par les pays industrialisés. De ce fait, voilà ce à quoi il faut s'attendre :

- Un choc budgétaire et fiscal.
- Un choc sur la balance des paiements ;
- Un choc industriel ;
- Un choc agricole.

En termes clairs, l'APE dans ses dispositions actuelles, ne peut être un instrument de réduction de la pauvreté encore moins celui de promotion de développement de nos pays. Il contribuera à aggraver la pauvreté, et provoquer des crises sociales.

C'est conscients de tous ces enjeux, que les acteurs de la société civile africaine et partant du Burkina, apprécient positivement les récentes déclarations de certains négociateurs tendant à réfuter la signature à la date du 31 décembre 2007. Cependant, constatant la promptitude de l'Union européenne à faire des propositions d'accords transitoires, ils réaffirment de façon constante leur refus de l'APE dans son contenu actuel.

Aussi, les participants à l'atelier de renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques sur la question des APE tenu les 15 et 16 novembre 2007 à Ouagadougou, proposent l'élaboration d'un accord de partenariat centré sur un développement réel et durable des pays de notre espace communautaire.

Cela suppose pour notre région de :

- Faire de l'intégration des peuples une réalité ;
- Construire un véritable marché communautaire en renforçant le commerce Sud-Sud ;
- Réaffirmer la primauté des droits humains, dont le droit à la souveraineté alimentaire, au-delà de tout autre engagement ;
- Se protéger contre les importations marquées par le dumping et pouvant conduire à des distorsions (révision du TEC en y incluant une bande tarifaire supplémentaire);
- Mettre en œuvre ou en application les Programmes communautaires à l'exemple de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

De la part de l'UE, il est nécessaire qu'elle respecte les ensembles communautaires et politiques déjà existants dans les pays ACP et qu'elle considère la région de l'Afrique de l'Ouest comme un vrai partenaire.

Pour leur part, les organisations participant à cet atelier s'engagent à œuvrer pour une synergie d'action plus visible des Acteurs Non Etatiques intéressés à la question de l'APE. Elles entendent continuer de jouer leur rôle de veille et de s'impliquer dans le suivi des politiques de nos Etats en matière de relations commerciales et de développement durable.

Ont signé
Pour la CODDE

Pour le SPONG